Image not found or type unknown

perte de l arret initial AT par la cpam

Par **titi35**, le **25/06/2009** à **17:38**

bonjour
voici mon probleme : j ai ete victime d un AT en06/2007 mon formulaire AT a ete envoye a la cpam mmon employeur a fait aussi la declaration d AT je n ai pas pris l arret puisque nous etions 13 en moins dans mon service je n ai eut aucun courrier de la cpam. en avril 2008 toujours les douleurs a l epaule cette fois ci arret de 15 jours je n ai pas regarde mes remboursement puisqu il y avait un maintien de salaire par mon employeur et en 12/2008 la douleur etait de pire en pire la encore arret de mon medecin et la cpam m envoie un courrier me refusant la prise en charge AT car il m avait soit disant envoye un courrier AR me precisant qu il n avait pas l arret initial courrier que je n ai jamais recu et suite a la commision au service contentieux de la cpam il n on pas pu apporter la preuve de l envoie de l AR donc demande au service AT de reprendre le dossier et la , enquete aupres d un des temoins qui lui ne se rappel pas entre temps j ai recu un mail de la cpam qui me precise que suite a ma demande aupres du contentieux mon dossier est pris au titre de l AT les indemnites majorees ne se debloquent pas donc j appelle et on me dit que le service a decide de refuser la prise en charge en at et aujourd hui je viens de recevoir le courrier de refus donc je ne sais vraiment plus quoi faire face a cette administration qui utilise la politique de l autruche merci de votre aide
cordialement
Thierry.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés